Efforts désintéressés

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **27 (1955)**

Heft 10

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-124440

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

TROP D'APPARTEMENTS DE UNE ET DEUX PIÈCES EN SUISSE ROMANDE

(Suite de la page 9)

Pour avoir, sur le terrain social, une idée réelle du problème, ce n'est que le nombre moyen d'habitants qui peut nous donner une idée du surpeuplement de Genève spécialement.

Habitants par pièce habitable

	Jusqu'à 0,5	De 0,51 à 1	De 1,01 à 1,5	De 1,51 à 2	Plus de 2
Genève	13,9	50,8	16,7	14,5	4,1
Lausanne	14,4	53,7	19,8	10,2	1,9
Berne	15,5	55,8	18,4	8,4	1,9
Bâle	20,2	56,3	16,1	6,4	1,0
Zurich	13,5	60,3	19,1	6,4	0,7

Ainsi, les logements surpeuplés ayant plus de 1,5 habitant par pièce habitable sont, dans les deux grandes villes romandes, beaucoup plus nombreux que dans les grandes villes alémaniques. La première place revient à Genève où la proportion des logements avec plus de 1,5 habitant par pièce atteint presque un cinquième de tous les logements, alors qu'elle n'est que d'un dixième à Berne et d'un quatorzième à Bâle et à Zurich. Ce sont même les logements le plus surpeuplés, comptant plus de deux habitants par pièce, qui s'avèrent à Genève beaucoup plus fréquents que dans les autres grandes villes suisses : la proportion de ces logements est, à Genève, plus du double de celle observée à Lausanne et à Berne, le quadruple de ce qu'on constate à Bâle et le sextuple de ce qu'on trouve à Zurich.

EFFORTS DÉSINTÉRESSÉS

Le Journal du Jura, *du 29 juin 1955, parle de l'abbé Pierre et regrette que l'on ait fait de cette belle figure « une attraction », alors que ce pionnier ne l'a ni cherché, ni voulu.*

Ce journal pose en parallèle la personnalité de celle qu'en France on nomme, familièrement et respectueusement à la fois : « la Patronne », Mme Bouchet, qui œuvre sans grand bruit, dans le domaine du logement, suivant la formule des « Castors ». Voici ce portrait :

Cette femme était, à la fin de la guerre, assistante sociale à la Régie autonome des transports parisiens. Elle savait ce qu'étaient les taudis, les combles pouilleux et la misère à laquelle on finit par s'habituer parce qu'on ne la voit plus.

Elle aurait voulu faire quelque chose pour les « siens », c'est-à-dire toutes ces familles mal logées. Elle entend alors parler d'un groupe de « Castors », à Nantes, c'est-à-dire d'une équipe qui bâtit ses maisons elle-même, employant une main-d'œuvre qui coûte le 40% de la construction.

Elle a trouvé sa solution !

Et en 1952 Mme Bouchet fonde une société anonyme à personnel et capital variable. Le personnel, c'est tous ceux qui veulent être mieux logés. Le capital, ce sont ses économies, son propre pavillon, les emprunts qu'elle contracte. C'est avec un bout de terrain, une brouette, deux pelles et deux pioches qu'elle ouvre son premier chantier.

Aujourd'hui, Mme Bouchet a créé vingt-quatre chantiers dans la région de Paris, un aux Antilles françaises, un au Brésil.

En un peu plus de deux ans, elle aura fait construire 25 000 pavillons qui permettent de loger convenablement 120 000 personnes.

Et elle se bagarre... Sur les chantiers, dans les ministères, car elle a pour elle le bon droit et plus de 22 000 « Castors » inscrits au siège social de l'Union...

LE LOGEMENT ET L'ENFANT

M. et Mme Chombart, de Lauwe, ont analysé dans le numéro de mars 1955 de *C.I.L.* l'influence du logement sur l'éducation de l'enfant. Les auteurs déplorent que la construction telle qu'elle est conçue à l'heure actuelle demande *à l'enfant de s'adapter à certaines conditions de vie* au lieu de lui apporter *un habitat adapté à ses besoins.* A cet égard, ils citent l'expérience intéressante de Le Corbusier, de Marseille, qui modifie totalement les relations des enfants entre eux ainsi que les relations avec les parents – tantôt l'enfant est, dans sa famille, complétement isolé, tantôt il se trouve dans un groupe beaucoup plus large. Est-ce un bien, est-ce un mal? Il est encore trop tôt pour le savoir, mais les conséquences certaines qui en résulteront pour le développement de l'enfant sont à suivre.

Le facteur essentiel qui joue dans l'influence de l'habitat sur l'enfant est incontestablement le facteur « surface ». Lorsqu'un trop grand nombre de personnes vivent sur une surface restreinte, les relations familiales changent totalement. Elles deviennent ou beaucoup plus tendues, ou beaucoup plus resserrées. Les auteurs font observer à ce sujet : « Les calculs de surface que nous avons eus sous les yeux pour les plans de la loi Courant nous laissent inquiets, car il semble que ces surfaces soient beaucoup trop petites en valeur absolue. » Cela est aggravé par le fait que ces petits logements seraient viables avec certain équipement coûteux, mais comme les familles auxquelles ils sont destinés ne pourront, faute de moyens pécuniaires, les aménager correctement, ils ne pourront offrir à l'enfant le climat souhaitable.

Le second facteur étudié par M. et Mme Chombart, de Lauwe, est celui du « voisinage ». La rue, les enfants qui y habitent vont offrir au jeune un climat favorable ou néfaste à son développement et son éducation. Les auteurs font observer : « Nous avons été frappés des conditions de vie des enfants dans les H.B.M. (habitations bon marché), surtout de type ancien.

» D'après nos conversations avec un grand nombre d'assistantes sociales, il semble que ces habitats créent des enfants délinquants. Dans ces H.B.M., les enfants souffrent à la fois du bruit, du mouvement incessant, de tous les inconvénients qu'on reconnait à ce type de logement, mais également de l'existence de certains locaux où ils risquent de créer des bandes et de contracter des habitudes plus ou moins vicieuses. »

Les auteurs concluent à ce propos en souhaitant que soient déterminées les précautions à prendre lors de la construction d'habitations collectives pour éviter de tels dangers :

Il faudrait que, pour les logements familiaux, ce soient les familles elles-mêmes qui définissent leurs besoins, car nombre de constructions nouvelles ne sont pas pensées en fonction de l'enfant, mais plutôt en fonction des besoins que les constructeurs s'imaginent être les besoins de tout le monde, en particulier les architectes et les urbanistes qui n'ont pas une expérience familiale suffisante.

Informations sociales.